

2026

PROFESSIONNELS AGRICULTEURS

Vos tarifs au quotidien.

Principales conditions tarifaires
en vigueur au 1^{er} mars 2026.



FRANCHE-COMTÉ

SOMMAIRE

| | |
|-------|--|
| p. 4 | TENUE ET SUIVI DU COMPTE |
| p. 6 | CARTES ET MONÉTIQUE |
| p. 7 | BANQUE À DISTANCE |
| p. 8 | ENCAISSEMENTS |
| p. 9 | PAIEMENTS ET MOUVEMENTS DE FONDS |
| p. 11 | OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES |
| p. 12 | OPPOSITIONS |
| p. 13 | PRÊTS |
| p. 15 | ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS |
| p. 16 | ÉPARGNE SALARIALE, RETRAITE ET ASSURANCES COLLECTIVES |
| p. 17 | OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL |
| p. 21 | ASSURANCES ET PRÉVOYANCE |
| p. 22 | SUCCESSION |
| p. 23 | RÉSOUTRE UN LITIGE |

Les prix ci-après ne sont pas assujettis à la TVA, sauf ceux spécifiés HT auxquels s'ajoute la TVA en vigueur au moment de l'opération.

Extrait des conditions générales de banque: seuls les frais du Crédit Agricole Franche-Comté vous sont débités, le bénéficiaire supportant les frais éventuels de sa banque, sauf stipulation contraire de votre part.

Nos conseillers sont à votre disposition pour compléter cette information. N'hésitez pas à les contacter. Ils vous conseilleront et vous feront bénéficier, dans les meilleures conditions, des services les plus adaptés à vos attentes.

TENUE ET SUIVI DU COMPTE

1. FONCTIONNEMENT

| | |
|---|--|
| > Commission de mouvement de compte | 0,09 % à 0,20 %/trimestre avec un mini de 11,00 € |
| • Si détention d'un Compte-Service ou d'un Compte à Composer | GRATUIT |
| > Commission de plus fort découvert | 0,07 % à 0,12 %/trimestre |
| • Si détention d'un Compte-Service | GRATUIT |
| > Commission de tenue de compte Professionnel | 33,25 €/trimestre |
| • Si détention d'un Compte-Service ou d'un Compte à Composer | GRATUIT |
| > Commission de tenue de compte Agriculteur | 24,30 €/trimestre |
| • Si détention d'un Compte-Service ou d'un Compte à Composer | GRATUIT |
| > Commission d'immobilisation | 2,35 %/trimestre |
| > Commission de fusion d'échelle | 59,74 €/trimestre |
| > Non remise du bilan comptable au-delà de 24 mois suivant la clôture du dernier exercice | 50,00 € |

2. RELEVÉ DE COMPTE

| | |
|-----------------------------------|---------------|
| > Relevé de compte mensuel | GRATUIT |
| > Relevé de compte journalier | 1,28 €/envoi |
| > Relevé de compte décadaire | 3,80 €/mois |
| > Relevé de compte à la quinzaine | 2,30 €/mois |
| > Duplicata de relevé de compte | 27,60 €/an |
| | 8,85 €/relevé |

3. SERVICES ET OFFRES GROUPÉES

| | |
|--|---|
| > Recherche simple (HT) | 13,50 €/document |
| > Photocopie remise (HT) | 13,50 €/document |
| > Recherche complexe | NOUS CONSULTER |
| > Recherche sur relevés de compte (HT) | 19,20 €/tranche de 5 mois |
| > Versement en espèces (hors automate de dépôt valorisé) | <p>10 versements gratuits/mois à partir du 11^e :</p> <p><u>Si versement > ou = à 10,00 €</u> • 0,10 % du montant</p> <p><u>Si versement < à 10,00 €</u> • 5,00 €/versement</p> |
| > Retrait d'espèces au guichet (commande de fonds) | <p>5 retraits/mois gratuits</p> <p>5,00 €/retrait à partir du 6^e dans le mois</p> |
| > Erreur de montant sur pochette de versement espèces | 5,00 €/erreur à partir de la 2 ^e dans le trimestre |
| > Virement reçu | GRATUIT |
| > Certification de compte (HT) | 124,00 € |

TENUE ET SUIVI DU COMPTE

| | |
|--|--|
| > Location de coffres (selon volume et valeurs assurées) (HT) | de 93,00 € à 478,50 €/an |
| > Comptes-Services (ne sont plus commercialisés) | |
| • Agriculteur Essentiel (HT) | 15,95 €/mois |
| • Agriculteur Privilège (HT) | 18,10 €/mois |
| • Professionnel (HT) (selon plafond de l'OC) | de 25,10 € à 46,65 €/mois |
| • Professionnel Essentiel + (HT) ⁽¹⁾ | de 33,80 € à 75,75 €/mois |
| > Comptes à Composer | |
| • Professionnel ⁽¹⁾ | de 23,45€ à 74,85 €/mois |
| • Agriculteur (hors options) | 18,55 €/mois (dont Pleinchamp 1,44 € (HT)) |
| > EKO PRO (selon éligibilité ⁽²⁾) | 8,00 €/mois |
| > Compte auto entrepreneur offre business | 11,50 €/mois |

(1) Hors options et en fonction des flux confiés.

(2) Offre réservée aux Micro-Entrepreneurs et Entreprises Individuelles.

CARTES ET MONÉTIQUE

1. CARTES COMMERCIALES - COTISATION ANNUELLE

½ tarif à partir de la 6^e carte

> Carte Mastercard à Autorisation Systématique

40,00 €

> Carte Business

DÉBIT IMMÉDIAT

DÉBIT DIFFÉRÉ

62,00 €

60,00 €

> Carte Business World

(ex Carte Business « Executive » plus commercialisée depuis le 15/09/2024)

144,00 €

142,00 €

2. RETRAITS PAR CARTE

> Retrait aux automates Crédit Agricole

GRATUIT

> Retrait aux automates hors Crédit Agricole, à compter du 3^e dans le mois

1,00 €

• Avec Business World (ex Carte Business « Executive » plus commercialisée depuis le 15/09/2024)

GRATUIT

> Retrait d'espèces dans votre agence (dépannage) sans émission de chèque

3,50 €

3. AUTRES OPÉRATIONS CARTE

> Modification des plafonds de la carte

• En agence

9,00 €

• Sur internet ou depuis l'application « Ma Banque »

GRATUIT

4. MONÉTIQUE

> Location, selon matériel (TPE, ELC...) (HT)

À partir de 19,00 €/mois

> Up2pay Mobile (solution d'encaissement sur smartphone en location) (HT)

À partir de 15,50 €/mois

> Logiciels spécifiques et commissions

NOUS CONSULTER

> Envoi papier du relevé mensuel détaillé des transactions/cartes

5,00 €/mois

> Consommables (rouleaux, vitrophanies)

GRATUIT

> Frais d'installation sur site (HT)

GRATUIT

> Frais de mise à disposition ponctuelle d'un TPE ou réinstallation TPE commerçant saisonnier (HT)

63,00 €/intervention

> Assistance téléphonique

GRATUIT

> Frais de désinstallation et de remise à niveau du TPE (HT)

90,00 €/Intervention

> Frais de rupture de contrat avant échéance (HT)

SANS ENGAGEMENT

5. ENCAISSEMENT EN LIGNE OU À DISTANCE

> Up2pay Paiement par Lien (solution d'encaissement par e-mail ou sms) (HT) www.ca-moncommerce.com

• Mise en service 50,00 €
• Abonnement 10,00 €/mois
(formule standard) pas d'abonnement
mensuel sur formule access
• Commission et traitement
de la transaction
NOUS CONSULTER

> Paiement en ligne sécurisé via l'offre e-commerce de CAWL sur site internet existant (HT)

NOUS CONSULTER

> Certificat SSL « Secure Sockets Layer » (sécurisation du site Internet)

NOUS CONSULTER

BANQUE À DISTANCE

Hors coût de votre fournisseur d'accès Internet ou opérateur téléphonique

1. PAR TÉLÉPHONE

> Service FILVERT - n° appel: 03 66 33 63 36⁽¹⁾

GRATUIT

2. CONTRAT BANQUE EN LIGNE - INTERNET

> Abonnement mensuel offre VISION PRO (service de base)

GRATUIT

> Abonnement mensuel offre VISION PLUS PROF (service de base + virements)

3,15 €

> Abonnement mensuel offre ACTION PRO ABO (offre PLUS PROF + bourse + gestion des effets)

5,90 €

> Accès par utilisateur autre que titulaire, s'il est nommé sur le contrat banque en ligne

GRATUIT

> Option Invest Store Intégral, abonnement annuel

- À partir de 12 ordres/an minimum

GRATUIT

- Si moins de 12 ordres/an

80,00 €/an

> Internet:

- Relevés de comptes

GRATUIT

- Autres courriers

GRATUIT

> Service E-courrier

(conservation des documents bancaires dans l'espace sécurisé en ligne, pendant 10 ans)

- Relevés de comptes

GRATUIT

- Autres courriers

GRATUIT

3. TÉLÉTRANSMISSION - EDIWEB - EBICS

> Forfait EDIWEB

26,00 €/mois

> Forfait EBICS

46,00 €/mois

> Forfait EBICS TS

46,00 €/mois

> Signature électronique disjointe

NOUS CONSULTER

> Forfait Pack Prélevements

15,00 €/mois

4. CERTIFICAT NUMÉRIQUE

> Abonnement certificat clé USB

NOUS CONSULTER

> Abonnement Ma Signature Mobile

NOUS CONSULTER

5. ASSISTANCE

> Assistance téléphonique (hors Certificat)

GRATUIT

ENCAISSEMENTS

1. REMISE DE CHÈQUES

| | DATE DE VALEUR | |
|--|----------------|----------------|
| > Toutes remises | Jour + 1 ouvré | GRATUIT |
| > Remise de chèques par télétransmission | Jour + 1 ouvré | NOUS CONSULTER |

2. REMISE D'EFFETS À L'ENCAISSEMENT OU À L'ESCOMpte

| | DATE D'ÉCHÉANCE | |
|---------------------------------------|------------------|--------|
| > Bordereau de remise d'effets papier | | 5,15 € |
| • Sur Crédit Agricole Franche-Comté | + 1 jour ouvré | |
| • Autres Caisses Régionales | + 2 jours ouvrés | |
| • Autres banques | + 3 jours ouvrés | |

Les dates de valeur sur les remises d'effets dont l'échéance est inférieure à 6 jours, ou à vue, ou échus, sont majorées de 2 jours ouvrés pour les effets sur Crédit Agricole Franche-Comté, et de 6 jours ouvrés pour les autres effets, à compter de la date de la remise.

| | |
|--|---------|
| > LCR BOR papier | 5,10 € |
| > LCR BOR - INTERNET - Télétransmission | 0,75 € |
| > Effet papier remis, non conforme | 15,80 € |
| > Rejet tardif, hors délai (après 3 jours) | 7,70 € |
| > Changement de domiciliation, frais de réclamation, prorogation ou suppression | 22,75 € |
| > Demande de restitution d'effet émis ou bascule d'effet à l'escopme (et vice versa) | 22,75 € |
| > Frais de recherche sur effet (HT) | 13,45 € |

3. ÉMISSION D'AVIS DE PRÉLÈVEMENTS SEPA (SDD)

| | |
|---|---------|
| > À l'unité, par télétransmission (SDD Core & B2B) | 0,30 € |
| > Mise en place B2B | 12,00 € |
| > Attribution d'un n°ICS (Identifiant Crédancier SEPA) (HT) | 70,00 € |

4. RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA (SCT)

| | |
|-----------------------------------|---------|
| > De l'Espace Économique Européen | GRATUIT |
| > Hors Espace Économique Européen | 19,50 € |

5. IMPAYÉS

| | | |
|--------------|-------------------------|---------|
| > Sur chèque | Jour - 1 ouvré | GRATUIT |
| > Sur effet | Valeur crédit en compte | 21,15 € |

PAIEMENTS ET MOUVEMENTS DE FONDS

1. CHÈQUES

| | |
|--|---------|
| > Paiement par chèque (Date de valeur : jour) | GRATUIT |
| > Chèque de banque | 14,25 € |
| > Envoi de chéquier à domicile | |
| • Pli simple | GRATUIT |
| • Pli suivi contre signature | 9,70 € |
| > Frais de chèque payé et présenté en infraction | 31,50 € |

2. VIREMENTS SEPA (SCT)

| | |
|---|--------------------------------------|
| > Virement émis en interne (Crédit Agricole) | GRATUIT |
| > Virement SEPA occasionnel émis sur l'Espace Économique Européen | |
| • En agence | 4,20 € |
| • Via Internet - par télétransmission | GRATUIT |
| > Virement permanent hors Crédit Agricole | |
| - Frais de mise en place | GRATUIT |
| - Frais de réalisation de chaque virement | |
| • En agence | 1,20 € |
| • Via Internet | GRATUIT |
| > Frais de recherche sur virement émis ou reçu (HT) | 13,40 € |
| > Frais de mise en service SécurIBAN (authentification IBAN) | 30,00 € puis 0,70 €/IBAN authentifié |

3. VIREMENTS INSTANTANÉS SEPA (INSTANT PAYMENT)

Via le service de banque à distance par Internet Crédit Agricole En Ligne www.credit-agricole.fr/ca-franchecombe

> Frais par virement occasionnel

| | |
|--|------------|
| • Vers un compte hors Caisse Régionale | GRATUIT |
| • Vers un pays hors Espace Économique Européen | voir p. 18 |

4. VIREMENTS AUTRES

| | |
|--|---------|
| > Virement spécifique de trésorerie par fax ou mail (VSOT) | 10,00 € |
| > Virement spécifique de trésorerie par EDI | 5,50 € |

5. AUTRES OPÉRATIONS SUR VIREMENTS

| | |
|--|---------|
| > Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre (HT) | 16,00 € |
| > Demande de rappel de virement Instantané SEPA à l'initiative du donneur d'ordre (HT) | 16,00 € |

PAIEMENTS ET MOUVEMENTS DE FONDS

6. PRÉLÈVEMENTS SEPA (SDD)

> Frais de rejet de prélèvement sur contestation client

| | |
|-------------|--------|
| • En agence | 4,20 € |
|-------------|--------|

| | |
|----------------|---------|
| • Sur internet | GRATUIT |
|----------------|---------|

> Frais pour paiement d'un prélèvement

| |
|---------|
| GRATUIT |
|---------|

> Notification du 1^{er} prélèvement (FIRST)

| |
|---------|
| GRATUIT |
|---------|

> Changement de domiciliation au profit du Crédit Agricole Franche-Comté

| |
|---------|
| GRATUIT |
|---------|

> Blocage d'une liste de prélèvements

| |
|---------|
| GRATUIT |
|---------|

> Frais de recherche sur prélèvement émis ou reçu (HT)

| |
|---------|
| 13,40 € |
|---------|

7. EFFETS

> Paiement LCR BOR (Date de valeur: jour)

| |
|---------|
| GRATUIT |
|---------|

> Modification du RIB du tiré

| |
|---------|
| 22,75 € |
|---------|

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

> **Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision** Comprend les frais appliqués au titre du rejet et de l'envoi d'une lettre d'information préalable (pas de 2^e prélèvement de frais en cas de nouveau rejet du même chèque)

| | |
|-----------------------|-----------------------|
| • Si chèque ≤ 50,00 € | 30,00 €/chèque impayé |
| • Si chèque > 50,00 € | 50,00 €/chèque impayé |

| | |
|--|---------|
| > Frais de mise en interdiction bancaire externe (frais de propagation) | 28,00 € |
|--|---------|

| | |
|--|---------|
| > Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision avant rejet - loi MURCEF | 14,00 € |
|--|---------|

| | |
|--|--------------|
| > Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽¹⁾ | 20,00 € maxi |
|--|--------------|

| | |
|---|---------|
| > Frais de rejet d'effet pour motif: sans provision, sans avis, à proroger | 20,00 € |
|---|---------|

| | |
|--|--------------|
| > Frais par virement rejeté pour défaut de provision ⁽¹⁾ | 14,90 € maxi |
|--|--------------|

| | |
|--|---------|
| > Frais pour saisie-attribution ou saisie conservatoire | 96,00 € |
|--|---------|

| | |
|--|---|
| > Frais par saisie administrative à tiers détenteur | 10,00 % montant opposition avec un maxi de 96,00 € |
|--|---|

> **Commission d'intervention**

| PLAFOND | NOMBRE | MONTANT |
|-----------------|--------|---------|
| • Par opération | 1 | 8,00 € |
| • Par jour | 1 | 8,00 € |
| • Par mois | 10 | 80,00 € |

OPPOSITIONS

| | |
|--|---------|
| > Frais d'opposition sur chèque ou chéquier | 17,50 € |
| > Frais d'opposition sur un ou tout avis de prélevement(s) | 24,00 € |
| > Frais d'opposition sur carte pour perte ou vol | 33,50 € |
| > Frais d'opposition sur carte pour usage abusif | 56,35€ |

PRÊTS

1. OUVERTURE DE CRÉDIT

| | |
|--|-----------------------|
| > Intérêts débiteurs | SELON TAUX EN VIGUEUR |
| > Commission d'engagement | 0,50 %/an |
| > Mise en place, renouvellement et réexamen de ligne court terme | 84,75 € |
| > Frais de dossier mise en place ouverture de crédit de campagne | 86,35 € |
| > Dépassement de ligne: majoration du taux d'ouverture de crédit | + 3,00 % |

2. CESSION DAILY

| | |
|---|---------|
| > Commission de bordereau | 19,40 € |
| > Commission de facture | 2,60 € |
| > Commission balance client | 72,50 € |
| > Notification - Prorogation - Modification - Réclamation | 25,00 € |

3. CRÉDIT COURT TERME

| | |
|--|----------------------|
| > Frais de dossier | 1,00 % mini 159,00 € |
| > Frais de billet de trésorerie, Daily, MCNE | 4,05 € |

4. FINANCEMENT À MOYEN ET À LONG TERME

| | |
|--------------------|----------------------|
| > Frais de dossier | 1,00 % mini 159,00 € |
|--------------------|----------------------|

5. AVALS - CAUTIONS - GARANTIES

| | |
|--|---|
| > Mise en place, renouvellement et réexamen de la ligne | 84,75 € |
| > Taux | 2,00 % du montant de l'acte |
| • Montant minimum annuel | 22,80 € |
| > Frais d'établissement de l'acte | |
| • Caution retenue de garantie | 42,50 € |
| • Autre caution simple | 54,80 € |
| • Caution complexe | de 165,00 € à 300,00 € |
| > Frais de renouvellement/prorogation d'un acte existant | 42,50 € |
| > Taux de commission pour cautionnements forestiers (sur la ligne) | 0,20 % |
| > Cautionnement viticole | 1,00 % du chiffre d'affaires maxi 1000,00 € |
| > Mainlevée d'acte de cautionnement bancaire | 3,40 € |
| > Prise de garantie (selon nature des garanties ; les frais réels seront en outre prélevés au titre de la facturation des organismes externes) | Mini 100,00 € |
| > Modification ou renouvellement de garantie(s) | 158,00 € |
| > Mainlevée de garantie (selon nature des garanties) | de 67,70 € à 158,00 € |
| > Lettre d'information annuelle des cautions | GRATUIT |

PRÊTS

6. FRAIS DIVERS LIÉS AUX CRÉDITS

| | |
|---|---|
| > Attestation d'intérêts ou certificat de crédit | 7,70 € |
| > Arrêté de sommes dues | 32,60 € |
| > Duplicata de contrat de prêt (HT) | 28,80 € |
| > Rédition d'un tableau d'amortissement (HT) | 24,80 € |
| > Modification du compte payeur ou modification date échéance | 32,20 € |
| > Avenant au contrat de prêt | de 67,70 € à 695,00 € |
| > Transfert de prêt | 192,00 € |
| > Échéancier de prêt annuel | GRATUIT |
| > Mouvement d'associés - Impact ADE/Assurés ou quotités garanties | 158,00 € puis 30,00 €/prêt à partir du 2 ^e prêt |

7. PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

| | |
|---|---|
| > Commission d'engagement (à la mise en place) | 1,00 %/an du montant accordé |
| > Frais de dossier | 0,50 % du montant accordé avec un mini de 500,00 € |
| > Garantie Financière d'Achèvement (GFA) | NOUS CONSULTER |
| > Garantie d'Achèvement des Travaux (GAT)/trimestre | de 1,00 % à 2,00 % du montant de la caution/an |

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

1. PLACEMENTS

> DAT, CDN, Compte excédent de trésorerie

GRATUIT

2. ORDRES DE BOURSE

> Souscription/Remboursement parts sociales Crédit Agricole Franche-Comté

GRATUIT

> Abonnement au service de banque à distance Invest Store Initial

GRATUIT

> Abonnement au service de banque à distance Invest Store Intégral

• À partir de 12 ordres/an

GRATUIT

• Si moins de 12 ordres/an

96,00 €/an

> Frais de courtage France (hors frais de marché)

• Sur Internet

0,59 % du montant de l'ordre avec un minimum de 7,50 €

- Avec Invest Store Initial

0,99 €

- Avec Invest Store Intégral

• Ordre ≤ 1 000 €

0,12 % du montant de l'ordre

• Ordre > 1 000 €

7,75 €/ordre

• Warrant

1,34 % du montant de l'ordre avec un mini de 12,80 €

• Par téléphone: Bourse-O-Fil (09 69 39 70 25) ⁽¹⁾

1,20 %

• Autres cas de traitement des ordres par services CR

> Ordre de Bourse non exécuté

GRATUIT

> Souscription privatisation

GRATUIT

> Souscription/Remboursement parts sociales Crédit Agricole Franche-Comté

GRATUIT

> Achat/vente de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)

1,20 %/plafond de 18,75 €

> Souscription d'OPC (SICAV, FCP...) Crédit Agricole

Les droits d'entrée et de sortie figurent dans les documents d'information clé pour l'investisseur (DICI) visés par l'Autorité des marchés financiers.

3. DROITS DE GARDE DE TITRES

Ils sont prélevés annuellement sur la valeur des portefeuilles arrêtés au 31/12 de l'année précédente.

Exonération la 1^{re} année.

> Droits de garde de compte titres

• Forfait annuel de base - mini/maxi

31,80 € à 440,00 €

• Commission proportionnelle

0,25 %

> Détenteurs de l'offre Invest Store Intégrale

GRATUIT

ÉPARGNE SALARIALE, RETRAITE ET ASSURANCES COLLECTIVES

1. ÉPARGNE SALARIALE (Indexation par rapport à l'indice INSEE)

| ÉPARGNE SALARIALE | TENUE DE COMPTE | | DROITS D'ENTRÉE |
|---------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------|
| | Forfait jusqu'à 10 salariés | Par salarié supplémentaire | |
| PEI et PERCOLI (HT) | 199,00 € | Nous consulter | 2,00 % |

> Frais de transfert (HT)

400,00 €

2. ÉPARGNE RETRAITE

> Épargne retraite supplémentaire PERO (Art. 83 CGI), extension fin de carrière

NOUS CONSULTER

> Épargne retraite additionnelle (Art. 39 CGI)

NOUS CONSULTER

3. ASSURANCES COLLECTIVES

> Santé et prévoyance collectives

NOUS CONSULTER

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

IMPORTANT : Commission de change applicable à toute opération d'achat ou de vente de devise.
Taux applicable de 0,055 % sur le montant de la contre-valeur Euros de l'opération, avec un minimum de 18,60 €.

1. PAIEMENTS ET RETRAITS PAR CARTE

PAIEMENTS PAR CARTE

> Paiements par carte en autre devise que l'euro dans un pays de l'Espace Économique Européen ou paiements par carte effectués dans un pays hors Espace Économique Européen

| | |
|---|--------------------------------|
| • Frais fixes | 0,40 €/paiement |
| • Frais proportionnels au montant du paiement | 2,80 % avec un maxi de 50,00 € |

RETRAITS PAR CARTE

> Retrait par carte en euros dans un pays de l'Espace Économique Européen

| | |
|--|-------------------------------|
| - Retrait distributeur automatique | GRATUIT |
| - Retrait CASH au guichet (hors Crédit Agricole) | |
| • Frais fixes | 3,81 €/retrait |
| • Frais proportionnels au montant du retrait | 0,47 % avec un maxi de 6,80 € |

> Retrait par carte en autre devise dans un pays de l'Espace Économique Européen ou retrait effectué dans un pays hors Espace Économique Européen

| | |
|--|----------------|
| - Retrait distributeur automatique | |
| • Frais fixes | 3,00 €/retrait |
| • Frais proportionnels au montant du retrait | + 2,40 % |
| - Retrait CASH au guichet | |
| • Frais fixes | 4,00 €/retrait |
| • Frais proportionnels au montant du retrait | + 2,85 % |

2. CHANGE

COMMISSION DE GESTION

> Compte en devises

| TAUX | MINI € |
|-------------------------------|---------|
| | 38,00 € |
| Taux au jour le jour + 3,00 % | |
| 0,090 % | 11,00 € |

> Change à terme

| | |
|---|----------|
| Mise en place change à terme/Prorogation/Levée par anticipation | 85,00 € |
| Mise en place Flexigain | 125,00 € |
| Tirage Flexigain | GRATUIT |

> Options de change

| | |
|-----------------|----------|
| Mise en place | 125,00 € |
| Levée anticipée | GRATUIT |

> Accès portail change en ligne CA FX

GRATUIT

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

IMPORTANT : Commission de change applicable à toute opération d'achat ou de vente de devise.

Taux applicable de 0,055 % sur le montant de la contre-valeur Euros de l'opération, avec un minimum de 18,60 €.

3. OPÉRATIONS À L'IMPORT

PAIEMENTS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER

| | COMMISSION DE GESTION | |
|---|-----------------------|---------|
| | TAUX | MINI € |
| > Virement émis | | |
| • Hors Espace Économique Européen, quelle que soit la devise | 0,10 % | 23,00 € |
| - Si télétransmis | 0,084 % | 14,80 € |
| + Commission de SWIFT | GRATUIT | |
| • Dans l'Espace Économique Européen, devises autres que l'Euro | 0,10 % | 23,00 € |
| • Frais à la charge du donneur d'ordre | Forfait 23,00 € | |
| • Frais d'amendement | Forfait 42,50 € | |
| > Émission d'un justificatif de paiement | 20,00 € | |
| > Frais de recherche simple | 43,00 € | |
| > Frais de recherche complexe | NOUS CONSULTER | |
| > Règlement de chèques | 0,20 % | 96,00 € |
| + Commission de SWIFT | GRATUIT | |
| > Règlement d'effets | 0,15 % | 49,50 € |
| • Présentation effet à l'acceptation - Prorogation - Avis de sort | 46,00 € | |
| + Commission de SWIFT | GRATUIT | |
| > Remise documentaire | 0,20 % | 80,00 € |
| + Commission de SWIFT | GRATUIT | |

CRÉDIT DOCUMENTAIRE (+STAND BY) - IMPORT

| | COMMISSION DE GESTION | |
|--|------------------------|----------|
| | TAUX | MINI € |
| > Commission d'engagement (par trimestre indivisible) | 0,30 % ⁽¹⁾ | 140,00 € |
| > Frais de courrier, SWIFT | | 64,00 € |
| > Modification du dossier (montant, date, validité) | 0,30 % ⁽¹⁾ | 140,00 € |
| > Pas de minimum en cas d'augmentation du montant ou de prorogation de la validité | 0,30 % ⁽¹⁾ | |
| > Commission de paiement différé ou de levée de document ou utilisation | 0,130 % ⁽¹⁾ | 130,00 € |
| > Frais sur document irrégulier (Perçus sur le correspondant) | | 110,00 € |
| > Frais de courrier express | FRAIS RÉELS | |
| > Clause UPAS : mise en place | NOUS CONSULTER | |
| > Clause UPAS : utilisation | NOUS CONSULTER | |

(1) commission flat prélevée à la mise en place - calculée par trimestres indivisibles

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

IMPORTANT : Commission de change applicable à toute opération d'achat ou de vente de devise.
Taux applicable de 0,055 % sur le montant de la contre-valeur Euros de l'opération, avec un minimum de 18,60 €.

4. OPÉRATIONS À L'EXPORT

PAIEMENTS REÇUS DE L'ÉTRANGER

| | COMMISSION DE GESTION | |
|---|-----------------------|-----------------|
| | TAUX | MINI € |
| > Virement reçu de l'étranger | | |
| • Hors Espace Économique Européen | | Forfait 19,50 € |
| • Dans l'Espace Économique Européen, devises autres que l'euro | | Forfait 19,50 € |
| > Encaissement de chèque payable à l'étranger | | |
| • Crédit sauf bonne fin | 0,20 % | 92,00 € |
| • Commission gestion chèque SBF<100,00 € | | 16,80 € |
| > Crédit après encaissement | | |
| • Chèque | 0,20 % | 92,00 € |
| • Frais d'envoi | | 33,00 € |
| > Frais d'impayés sur chèque | | 55,00 € |
| > Encaissement effet, remise documentaire | | |
| Crédit après encaissement | | |
| • Effet libre | 0,15 % | 49,00 € |
| • Remise documentaire | 0,20 % | 80,00 € |
| > Encaissement de remise documentaire | | |
| payable à l'étranger (+ Frais d'envoi au réel) | 0,20 % | 80,00 € |
| • Présentation effet à l'acceptation - Prorogation - Avis de sort | | 45,00 € |

CRÉDIT DOCUMENTAIRE EXPORT

| | COMMISSION DE GESTION | |
|--|-----------------------|----------------------|
| | TAUX | MINI € |
| > Commission de notification | 0,125 % | 105,00 € |
| > Ou commission de confirmation | | SELON BANQUE ET PAYS |
| > Commission de modification (Hors montant et durée) | | 105,00 € |
| > Commission de levée de documents | 0,15 % | 105,00 € |
| > Frais de courrier express | | FRAIS RÉELS |
| > Frais de correspondant | | FRAIS RÉELS |
| > Escompte de CRÉDOC Export | | NOUS CONSULTER |
| > Frais de dossier sur opération de négoce international | | NOUS CONSULTER |
| > Rédaction ou analyse de projet | | 200,00 € |

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

IMPORTANT : Commission de change applicable à toute opération d'achat ou de vente de devise.

Taux applicable de 0,055 % sur le montant de la contre-valeur Euros de l'opération, avec un minimum de 18,60 €.

5. GARANTIE BANCAIRE / SBLC

| | COMMISSION DE GESTION | |
|--|-----------------------------|-----------------|
| | TAUX | MINI € |
| > Garantie/SBLC émise | | |
| • Commission d'engagement (par trimestre indivisible) | 0,30 %⁽¹⁾ | 80,00 € |
| • Frais d'acte | | 100,00 € |
| • Frais de mise en jeu | | 170,00 € |
| • Frais d'avantage ou amendement (hors modification du montant et de la durée) | | 105,00 € |
| > Garantie/SBLC reçue | | |
| • Frais de notification | 0,10 % | 120,00 € |
| • Rédaction et/ou analyse d'un projet (y compris dans le cadre d'une demande sans suite) | | 40,00 € |
| • Frais d'intervention liés à une main-levée/mise en jeu | | 40,00 € |
| • Frais d'avantage ou amendement (hors modification du montant et de la durée) | | 105,00 € |

6. AUTRES OPÉRATIONS

| | COMMISSION DE GESTION | |
|--|-----------------------|-----------------------|
| | TAUX | MINI € |
| > Frais de pré-analyse de documents, assistance technique (garantie, crédit documentaire, financement...) | | 110,00 € |
| > Avances en devise autre que l'Euro | | |
| • Frais de mise en place | | 60,00 € |
| • Frais de prorogation ou de remboursement anticipé (par dossier) | | 60,00 € |
| • Financement moyen et long terme, clause UPAS, escompte sur CRÉDOC export | | NOUS CONSULTER |
| > Opérations diverses | | |
| • Impayés, protét... | | 45,00 € |
| • Renseignements commerciaux | | 70,00 € |

7. PLACEMENT EN DEVISE AUTRE QUE L'EURO

| | | |
|---|--|----------------|
| > DAT en devise autre que l'Euro : Frais de mise en place | | 80,00 € |
| > Remboursement anticipé de DAT | | 40,00 € |

(1) commission flat prélevée à la mise en place - calculée par trimestres indivisibles

Votre virement international sera exécuté dans les 5 jours ouvrés bancaires, ou sous 1 jour ouvré bancaire s'il s'agit d'un virement SEPA, et sous réserve que les conditions d'acceptation de l'ordre de virement soient réunies.

Remarques générales sur les opérations avec l'étranger.

La commission de change ne s'applique que pour les opérations libellées dans une devise autre que l'euro, différente de la devise du compte qui enregistre l'opération. Les frais de la banque étrangère s'ajoutent à ces commissions.

Information sur les virements émis :

Imputation des frais de virements internationaux

- Frais BEN : le bénéficiaire supporte l'ensemble des frais
- Frais SHARE : l'émetteur du virement et le bénéficiaire paient chacun les frais de leur banque respective
- Frais OUR : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement; ceux du CA, de la banque du bénéficiaire et du correspondant le cas échéant

Attention : si le virement a été émis avec option SHARE ou BEN, le montant crédité peut-être différent du montant nominal. **20**

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Nos experts dédiés aux assurances sont là pour vous accompagner

| | |
|---------------------------------|----------------|
| > Protéger votre activité | NOUS CONSULTER |
| > Assurer vos outils de travail | NOUS CONSULTER |
| > Sécuriser vos revenus | NOUS CONSULTER |
| > Protéger vos salariés | NOUS CONSULTER |
| > Protéger votre famille | NOUS CONSULTER |
| > Assurer vos biens personnels | NOUS CONSULTER |

SUCCESSION

Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes à compter du 13 novembre 2025⁽¹⁾

Rubrique applicable aux personnes physiques agissant pour des besoins professionnels

> MINEURS

GRATUIT

> MAJEURS

• Montant total des soldes des avoirs < 6 000 €

GRATUIT

• Montant total des soldes des avoirs ≥ 6 000 €

- En cas de justificatif par l'héritier de sa qualité d'héritier⁽²⁾

| Sucession non complexe ⁽³⁾ | GRATUIT |
|---------------------------------------|--|
| Sucession complexe ⁽³⁾ | 1,00 % du montant total des soldes des avoirs dans la limite de 850,00 € |

BON À SAVOIR

Le montant total des soldes des avoirs est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). **Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs.**

Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.

- (1) Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.
- (2) En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production de l'attestation prévue au cinquième alinéa de l'article L. 312-1-4 du code monétaire et financier.
- (3) En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, les opérations liées à la succession sont manifestement complexes dans l'une des situations suivantes :
- en cas d'absence d'héritiers mentionnés au 1^e de l'article 734 du code civil c'est-à-dire les enfants du défunt et leurs descendants,
 - en cas de présence d'un contrat de crédit immobilier en cours à la date du décès,
 - en cas de présence d'un ou plusieurs comptes à clôturer du défunt de nature professionnelle,
 - en cas de constitution de sûretés sur les comptes et produits d'épargne à clôturer,
 - en cas d'existence d'éléments d'étranéité (par exemple : résidence habituelle du défunt ou d'un héritier à l'étranger).

RÉSOUTRE UN LITIGE

EN PREMIER RECOURS AMIABLE : VOTRE AGENCE ET LE SERVICE CLIENT

VOTRE AGENCE :

Votre agence est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements sur le fonctionnement de votre compte ou sur l'utilisation des services mis à votre disposition et répondre à vos éventuelles réclamations.

LE SERVICE CLIENT :

Si la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas eu de réponse, vous avez la possibilité de formuler votre réclamation par écrit auprès de notre service client. Il s'efforcera de trouver la meilleure solution à votre différend.

Vous avez toujours la possibilité de formuler votre réclamation à l'oral ou par messagerie instantanée. Dans ce cas, si la réponse qui vous a été apportée ne vous donne pas immédiatement entière satisfaction et si vous ne disposez pas d'une copie datée de votre réclamation, nous vous invitons à la formuler par écrit. Par ailleurs, si une réponse ne peut pas vous être apportée immédiatement, nous vous invitons à formuler votre réclamation par écrit.

Pour saisir notre service client, vous pouvez écrire à notre adresse :

Crédit Agricole de Franche-Comté - Service Réclamations Clients - 11 avenue Elisée CUSENIER - 25084 BESANÇON CEDEX 9 ou par mail à :
service.reclclients@ca-franche-comte.fr.

Le Crédit Agricole Franche-Comté accuse réception de votre réclamation écrite dans un délai maximal de 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation. Il s'engage également à vous tenir informé dans un délai de 10 jours ouvrés. Si votre demande est de nature complexe ou nécessite l'intervention de filiales ou partenaires du Groupe Crédit Agricole, une réponse vous sera apportée dans un délai maximal de 2 mois.

LES CAS PARTICULIERS :

- Si la réclamation porte sur un service de paiement, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans les 17 jours calendaires suivant la réception de votre réclamation, ou au plus tard dans les 40 jours calendaires en cas de situations exceptionnelles.
- Si la réclamation porte sur la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance et que la réponse apportée par votre conseiller ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le service Consommateurs ou Clients de la compagnie d'assurance concernée dont les coordonnées sont disponibles auprès de votre agence.

RÉSOUTRE UN LITIGE

EN DERNIER RECOURS AMIABLE : LE MÉDIATEUR

La saisie d'un médiateur est le dernier recours amiable.

Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence :

- Sous réserve que, vous n'avez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence et du service client de votre Caisse régionale (ou de votre compagnie d'assurance) par une réclamation écrite ; ou
- En tout état de cause dans un délai de deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu.

Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée). À compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur vous a été notifiede par ce dernier ainsi qu'à votre Caisse régionale (ou à la compagnie d'assurance concernée), l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.

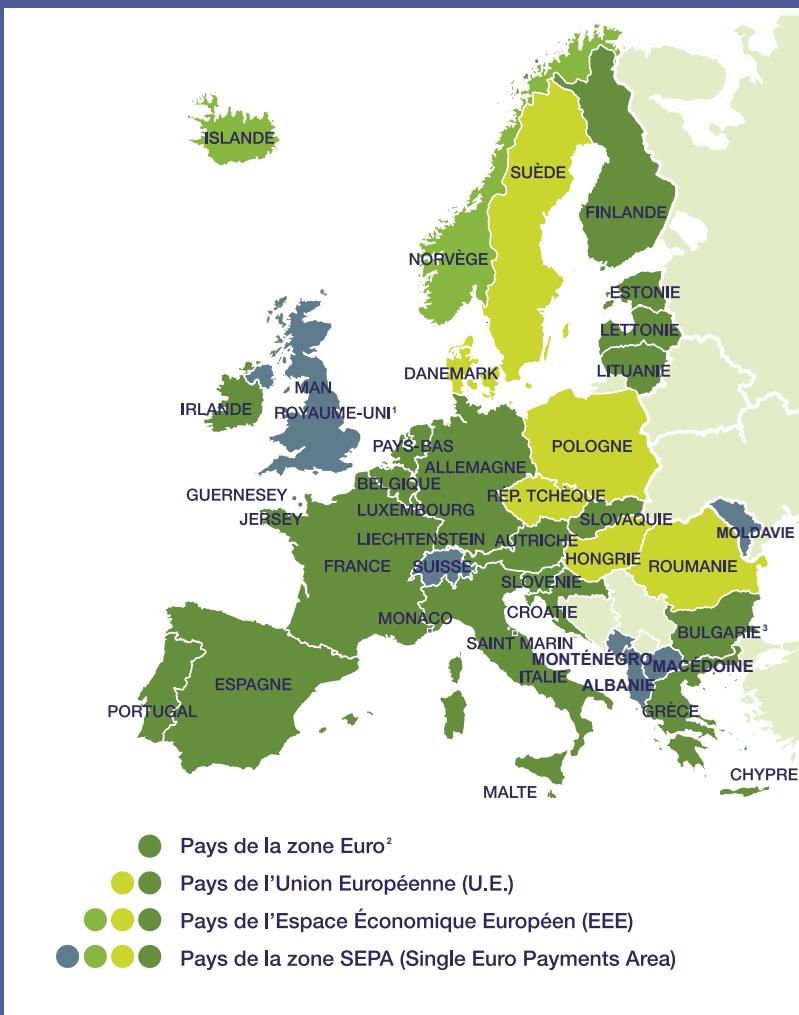
Dans le cadre de votre saisine du Médiateur, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.

Le Médiateur du Crédit doit être saisi par écrit pour les litiges portant sur les refus de financement, dénonciation de lignes ou de garanties par voie électronique :

<https://mediateur-credit.banque-france.fr/saisir-la-mediation/vous-allez-saisir-la-mediation-du-credit>

Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, vous pouvez recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>

CARTOGRAPHIE DES ZONES EUROPÉENNES



(1) Le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 01/02/2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

(2) Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

(3) La Bulgarie utilise l'euro comme monnaie nationale depuis son entrée dans la zone Euro le 01/01/2026.

Le Vatican et Andorre ont intégré la Zone SEPA au 01/03/2019.

Cette liste est susceptible d'évoluer.

www.credit-agricole.fr/ca-francheecomte

Tous les services de la banque en ligne : souscriptions, devis, simulations...^{(1) (2)}



MA BANQUE

Suivez votre compte et gérez votre budget sur votre smartphone.^{(2) (3)}



PACIFICA

Déclarez un sinistre en quelques minutes depuis votre smartphone.^{(2) (3)}



MON CHANGE

Vos opérations de change à cours connu, consultation de vos comptes en euros et en devises, etc.^{(2) (3)}



CA BOURSE

Suivez vos portefeuilles boursiers en toute liberté depuis votre smartphone.^{(2) (3)}

ASSISTANCE

(agence en ligne)
du lundi au samedi matin

BANQUE

AU QUOTIDIEN

03 84 24 51 51^{(4) (5)}

CRÉDIT

AUTO/CONSO

03 84 24 33 33^{(4) (5)}

ASSURANCE

(agence en ligne)
du lundi au samedi matin

PARTICULIERS

03 84 24 30 30^{(4) (5)}

PROFESSIONNELS

03 81 84 83 95^{(4) (5)}

AGENCE

(agence en ligne)
du lundi au samedi matin

SUCCESSIONS

03 84 24 85 93^{(4) (5)}

SÉPARATIONS

03 81 82 00 09^{(4) (5)}

MAJEURS PROTÉGÉS

03 81 82 66 18^{(4) (5)}

FRONTALIÈRE

03 81 21 00 41^{(4) (5)}

#SOS CARTE

7j/7, 24h/24

Carte bancaire bloquée, volée, perdue

09 69 39 92 91^{(5) (6)}



Suivez l'actualité du Crédit Agricole Franche-Comté sur Facebook, X, Instagram, LinkedIn, YouTube.^{(1) (2)}

Document informatif à vocation non-publicitaire

(1) Services gratuits, hors coût de communication téléphonique et hors coût d'abonnement facturé par votre fournisseur d'accès Internet. (2) Tout accès à Internet depuis votre mobile peut faire l'objet d'un raccourci selon votre opérateur et votre forfait mobile. (3) Le Crédit Agricole Franche-Comté n'est pas responsable de la mauvaise installation des applications, ou d'éventuels bugs causés sur votre mobile suite à leur installation. (4) Prix d'un appel local. (5) Appel susceptible d'être enregistré. Appel non surtaxé, coût selon opérateur. (6) Offre soumise à conditions et réservée aux clients du Crédit Agricole. Voir les services proposés selon les cartes éligibles, et les conditions de tarification des services, dans les Caisse régionales participantes.

11/2025 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual de Franche-Comté, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de Crédit - Siège social : 11 Avenue Elisée Cusenier, 25084 Besançon CEDEX 9 - Tél. : 03 81 84 81 84 - Fax : 03 81 84 82 82 - www.credit-agricole.fr/ca-francheecomte - Immatriculée sous le numéro d'identification 384 899 399 RCS Besançon - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registry Unique des Intermédiaires en Assurance sous le n° ORIAS 07 024 000 - Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 250120220000000009 délivrée par la CCI de Saône-Doubs, bénéficiant de Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA, 53 rue de la Boétie - 75008 Paris.

Agreeée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution: 4 Place de Budapest - CS 92459, 75436 Paris CEDEX 09. Voir le site : www.banque-france.fr Contrôlée par Crédit Agricole S.A. : 12 place des Etats-Unis - 92127 Montrouge CEDEX. Contrôlée par l'Autorité des Marchés Financiers : 17 place de la Bourse 75082 Paris CEDEX 02.

